

*La Castalie,
des projets
de vie!*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

LA CASTALIE



SOMMAIRE

4	MOT DU PRÉSIDENT
6	ÉDITORIAL
8	LA CASTALIE, TOUT UN MONDE À RECONSTRUIRE
9	LE DÉFICIT DES INFRASTRUCTURES ACTUELLES
10	LE CONCOURS D'ARCHITECTURE
12	PLAN DU SITE ACTUEL
13	L'OBJECTIF DU CONCOURS
14	LE LAURÉAT
16	LES DATES CLÉS
17	UN CHANTIER PARTICIPATIF
18	MICRO-TROTTOIR CASTALIEN
25	QUID DE L'ARCHITECTURE ADAPTÉE ?
26	BILAN AU 31 DÉCEMBRE
27	COMPTES D'EXPLOITATION DES EXERCICES 2018 ET 2017
28	ANNEXE AU COMPTE ANNUEL DE L'EXERCICE 2018
34	BIBLIOGRAPHIE
35	REVUE DE PRESSE
35	IMPRESSUM

LA DIRECTION

M^{me} Martine Pfefferlé

Directrice et responsable du secteur thérapeutique

M. Yvan Marclay

Directeur adjoint et responsable des services généraux

M. Laurent Girard

Infirmier chef et responsable du secteur médico-éducatif

M. Gaëtan Pannatier

Responsable du secteur éducatif

M. Steeve Quarroz

Responsable du centre de Sierre

M. Jean-Luc Terrettaz

Responsable du secteur éducatif

M^{me} Priscilla Hiroz

Responsable du secteur formation

M. Benoît Thurre

Responsable du secteur centres de jour

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Daniel Cornut

Président et expert diplômé en finance et investissements

M. Florian Barbey

Rédacteur en chef de Radio Chablais

M. Martial Coutaz

Médecin chef du Service de gériatrie du Centre hospitalier du Valais romand de l'Hôpital du Valais

M^{me} Josiane Granger

Infirmière diplômée et ancienne présidente de la commune de Collombey-Muraz

M^{me} Françoise Riand

Médecin à Martigny

M. Stéphane Coppey

Avocat et président de Monthey

M. Olivier Salamin

Secrétaire général du Réseau Romand ASA et vice-président de la ville de Sierre

MOT DU PRÉSIDENT

La Castalie reste, malgré ses 46 ans d'existence, une jeune institution dans le paysage institutionnel suisse. Mais 46 ans d'ouverture 365 jours par année, 24 heures sur 24, c'est déjà une longue histoire, une belle histoire vécue dans un cadre magnifique et propice à l'épanouissement de chacun.

Longtemps cités en exemple, les bâtiments sont néanmoins devenus, au fil des ans, de moins en moins adaptés aux besoins de prise en charge et aux normes en vigueur.

C'est donc avec un brin de nostalgie et beaucoup d'enthousiasme que j'ai découvert, le 21 août, les projets de la nouvelle Castalie proposés par les 22 bureaux d'architecture ayant participé au concours lancé le 23 février en étroite collaboration avec les divers services concernés de l'Etat du Valais, notamment le service des bâtiments et monuments archéologiques.

Choisir le bon projet ne fut pas une sinécure tant il y avait de créativité et d'idées, mais le plus dur est à venir vu l'ampleur du chantier et la multitude de détails à intégrer pour que tout soit fonctionnel et parfaitement adapté aux besoins très spécifiques, actuels et futurs, des élèves et pensionnaires.

Pour la Direction et les équipes qui devront en parallèle assurer le bon fonctionnement de l'institution durant toute la durée des travaux, le défi est considérable. Je les remercie donc d'avance de le relever étant persuadé qu'ils auront à cœur d'offrir le meilleur aux personnes qui leur sont confiées.

Avec ce projet est également venu pour moi le temps de remettre la présidence du Conseil d'administration que j'ai assumée depuis sa constitution le 1^{er} janvier 2012. Après avoir transmis la Direction à

M^{me} Martine Pfefferlé, ce fut pour moi un plaisir de pouvoir accompagner ainsi le processus d'autonomisation administrative de l'institution et faire en sorte que la qualité de ses prestations soit bien assurée.

Cette mission est aujourd'hui accomplie et La Castalie ouvre une nouvelle page de son histoire avec la réalisation de ce grand projet de rénovation.

Merci et félicitations à M. Daniel Cornut d'avoir accepté de prendre le relais et de poursuivre la mission institutionnelle avec le nouveau Conseil d'administration.

Je tiens également à exprimer ici toute ma reconnaissance à la Direction et au personnel qui jour après jour accompagnent avec compétence et dévouement chacun de nos élèves et pensionnaires.

Je remercie enfin mes collègues du Conseil d'administration ainsi que toutes les personnes qui ont soutenu et soutiennent notre action, en particulier le Conseil d'Etat et notre Cheffe de Département, M^{me} la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten.

La Castalie, le 31 décembre 2018

Michel Giroud

Président du Conseil d'administration



ÉDITORIAL

2018, La Castalie s'approprié son avenir et entame le début de sa mutation par la réalisation d'un concours d'architecture pour son site de Monthey. Ce fut l'événement majeur de l'année et nous avons envie d'y consacrer ce rapport annuel. Effectivement, ce projet va habiter l'imaginaire des bénéficiaires, de leur famille et du personnel durant bien quelques années. Il permet à chacun de se projeter, d'imaginer l'environnement dans lequel il/elle aimerait vivre, travailler, se ressourcer, avoir des moments de partage, etc. Bref, vivre une vie digne d'être vécue dans un environnement chaleureux. Ce rapport rassemble les événements autour de ce concours et quelques entretiens sur les attentes et espoirs de résidents et du personnel. Pour la rédaction de ce rapport, nous avons pu compter entièrement sur la belle plume de M^{me} Lorelei Michel, notre assistante sociale et chargée de communication. Je la remercie pour ce travail rédactionnel et de tenue d'entretiens qui nous permet de coucher sur le papier les prémices de cette nouvelle étape!

Cette année, nous ne ferons donc pas de retour sur le fonctionnement de La Castalie mais je vous en transmets ci-après les informations les plus importantes.

Conseil d'administration

Je tiens, dans cet éditorial, à réserver une place toute particulière à M. Michel Giroud. Il a quitté ses fonctions de Président du Conseil d'administration le 31 décembre 2018, après sept ans de grande disponibilité pour accompagner La Castalie depuis sa sortie de l'Etat du Valais au 1^{er} janvier 2012. Il a été en fait à son service durant 44 ans, d'abord comme psychologue puis comme Directeur et enfin comme Président du Conseil d'administration. Son apport tout au long de ces années a été inestimable et il a grandement contribué à forger La Castalie d'aujourd'hui. Le Comité de direction ainsi que tout le personnel lui en est grandement reconnaissant et lui souhaite enfin une belle retraite.

Ainsi, le Conseil d'administration s'est renouvelé en partie depuis le 1^{er} janvier 2019. Le Conseil d'Etat a nommé M. Daniel Cornut en tant que Président, ainsi que deux nouveaux membres, M. le Docteur Martial Coutaz, médecin chef du Service de gériatrie du Centre hospitalier du Valais romand de l'Hôpital du Valais, et M. Florian Barbey, rédacteur en chef de Radio Chablais. Nous remercions chaleureusement tous les membres du Conseil d'administration pour leur grande implication, particulièrement dans cette période importante de décisions stratégiques à prendre pour le futur de La Castalie.

Comité de direction

Le responsable de notre école, M. Christian Ançay, est parti à la retraite en août 2018 après 38 ans au service de La Castalie. Nous le remercions pour tout le travail accompli. Le 16 août 2018, M^{me} Priscilla Hiroz a repris cette fonction et introduit déjà de nouvelles perspectives pour le futur de l'école de La Castalie. Diplômée de pédagogie curative à l'Université de Fribourg, elle a travaillé en tant qu'enseignante spécialisée depuis 1996 au sein du CPS de Martigny, ainsi qu'au cycle d'orientation de Bagnes-Vollèges.

M^{me} Thao Nguyen, infirmière cheffe, est repartie pour le canton de Fribourg après une année en terres valaisannes. Au moment de rédiger cet éditorial, je peux vous informer que nous avons le plaisir de compter sur les compétences de M. Laurent Girard qui a repris le poste d'infirmier chef depuis le 1^{er} mars 2019. Il dispose d'un certificat en leadership et management de proximité et d'un brevet fédéral de formateur d'adultes. Infirmier, cadre de proximité et responsable de formation pour la compagnie d'ambulance de l'Hôpital du Valais depuis 2016, M. Girard a également une expérience du domaine pré-hospitalier et a travaillé dans le domaine de la formation initiale pour les soins d'urgence et ambulanciers.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à nos deux nouveaux membres et nous réjouissons de ces nouvelles collaborations.

Cette période de grands changements est riche de réflexion pour les organes dirigeants et le personnel de La Castalie. L'avenir se décline sous toutes ses formes pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables que nous accueillons. Nous tenons à remercier ici chaleureusement les services qui nous subventionnent (Service de l'Action Sociale, Office de l'Enseignement Spécialisé) ainsi que leur département respectif (Département de la Santé des affaires Sociales et de la Culture, Département de l'Energie et de la Formation) pour leur ouverture, leur aide et leur confiance.

La Castalie, le 8 mai 2019

Martine Pfefferlé

Directrice





LA CASTALIE TOUT UN MONDE À RECONSTRUIRE

Il faudrait vivre dans une dimension parallèle pour ne pas avoir compris ce qui se tramait à La Castalie depuis maintenant plusieurs mois. En effet, le mot « construction » se lit désormais sur toutes les bouches. Et pour cause, un grand chantier est annoncé : plus de 60 millions pour l'agrandissement et la rénovation du centre médico-éducatif. Autrement dit, plus de 60 millions pour l'avenir et le bien-être des personnes en situation de handicap.

De quoi propulser La Castalie à la une des journaux ! « Un centre social aux notes zurichoises », « Gros coup de neuf pour La Castalie », « La Castalie va bénéficier de 60 millions pour faire peau neuve », etc. Les médias régionaux se sont arraché l'actualité trépidante de La Castalie.

À l'origine de cette soudaine notoriété, un visage, celui de M^{me} Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, qui a, de concert avec le Conseil d'Etat, approuvé en janvier 2018 l'annonce de projet déposée par La Castalie pour la modernisation et l'extension de ses infrastructures situées à Monthey.

« Le parc immobilier de l'institution nécessite d'être modernisé, tant pour des raisons sécuritaires et énergétiques que pour l'adaptation aux standards actuels de prise en charge des résidents en situation de handicap. Une augmentation des capacités d'accueil est également prévue, notamment pour des séjours temporaires afin de soulager les familles »¹.

LE DÉFICIT DES INFRASTRUCTURES ACTUELLES²

«Au niveau des infrastructures, il devient nécessaire de pouvoir disposer de places d'accueil supplémentaires. Avec le vieillissement de la population et les demandes de placement qui ne cessent d'arriver, la capacité d'accueil de l'institution est aujourd'hui insuffisante, ce qui nous oblige à mettre des personnes en liste d'attente. L'installation en 2015 d'un bâtiment préfabriqué pour les thérapies donnera dans l'immédiat quelques espaces supplémentaires, mais ne règlera pas la question de façon suffisante et définitive. Si la situation reste aussi tendue, La Castalie ne pourra donc faire l'économie d'une nouvelle construction»³.

Ainsi, les mots de M. Michel Giroud, Président du Conseil d'administration, rédigés lors du rapport d'activité de 2014, annonçaient la couleur des défis à venir.

En effet, le site de La Castalie à Monthey s'étend sur un parc de sept hectares. Il est composé de onze bâtiments dont quatre pour sa partie hébergement. Ces derniers datent, pour les plus anciens de 1972 et pour le plus récent, celui des Nouveaux ateliers, de 2004.

Ces bâtiments conçus à l'origine pour l'accueil d'enfants se sont vus, au fil des années, attribués en bonne partie à des adultes, population qui actuellement représente près du 70% des bénéficiaires des prestations de La Castalie. Les effectifs ont augmenté durant ces quatre décennies, tout comme l'évolution des handicaps et le vieillissement des adultes. Cette évolution induit de nouveaux besoins chez les résidents et La Castalie doit adapter ses infrastructures pour assurer leur sécurité, tout comme leur qualité de vie.

En 2004, un nouvel espace pour les centres de jour a été construit, permettant ainsi d'accueillir plus de personnes adultes en externat de semaine.

Actuellement, une grande partie des personnes auraient besoin de fréquenter l'internat à temps partiel ou complet. Faute de place dans le secteur hébergement, il n'est souvent pas possible de répondre à leur demande. Or, beaucoup de parents sont âgés et ne peuvent plus assumer les soins et l'accompagnement de leur enfant à domicile.

LE CONCOURS D'ARCHITECTURE⁴

Des limites actuelles de La Castalie, il a fallu définir la trame de ce projet architectural, car la décision de construire des bâtiments supplémentaires sur le site de Monthey a amené une réflexion sur l'aménagement de l'ensemble du site.

La création d'un jury

Pour mener à bien ce projet d'architecture, un jury a été créé. Il se compose des personnes suivantes :

Président

Philippe Venetz / Architecte cantonal

Membres non-professionnels

Michel Giroud / Président du Conseil d'administration de La Castalie

Martine Pfefferlé / Directrice de La Castalie

Yvan Marclay / Directeur adjoint de La Castalie

Membres professionnels

Emilie Chaperon / Architecte de la ville de Monthey

Valérie Jomini / Architecte Zürich

Marco Bakker / Architecte Lausanne

Adrian Kramp / Architecte Fribourg

Suppléants non-professionnels

Samuel Calabrese / Responsable du service technique et de la sécurité de La Castalie

Jean-Luc Terrettaz / Responsable éducatif de La Castalie

Thao Nguyen / Infirmière cheffe de La Castalie

Suppléants professionnels

Christophe Lugon-Moulin / Architecte Martigny

Laurent Mayoraz / Architecte SBMA

Experts

Margot Venetz / Cheffe de l'Office de Coordination des institutions sociales / DSSC

Les intentions du maître de l'ouvrage

Une fois créé, ce jury s'est rassemblé et a couché sur papier les points d'attention à avoir dans le cadre du concours d'architecture.

Tout d'abord, ces nouveaux bâtiments doivent s'insérer dans le complexe immobilier et favoriser la circulation entre les bâtiments. Puis, le parc arborisé doit être préservé dans la mesure du possible et même mis en valeur.

Enfin, dans son concept global, il est souhaitable que le site de La Castalie compose un enchaînement continu d'espaces de vie dans lesquels évoluent les usagers, allant des plus intimes et privés aux espaces communautaires, en veillant à favoriser les cinq domaines de la personne :

- **Motricité**
Mobilité et respect des gabarits, équilibre et aisance du déplacement, atteinte et préhension
- **Perception**
Perception des images, ressenti multisensoriel
- **Psyché**
Repérage et orientation, information et communication, simplicité et mémorisation
- **Prévenance**
Protection et sensation de sécurité, repos et ressourcement
- **Adaptabilité**
Prédisposition et évolutivité, polyvalence d'usage

Autrement dit, les architectes doivent placer l'utilisateur au cœur du projet d'aménagement et humaniser les espaces de vie communs, dans le respect des singularités.



Conférence de presse du 25 janvier 2018.

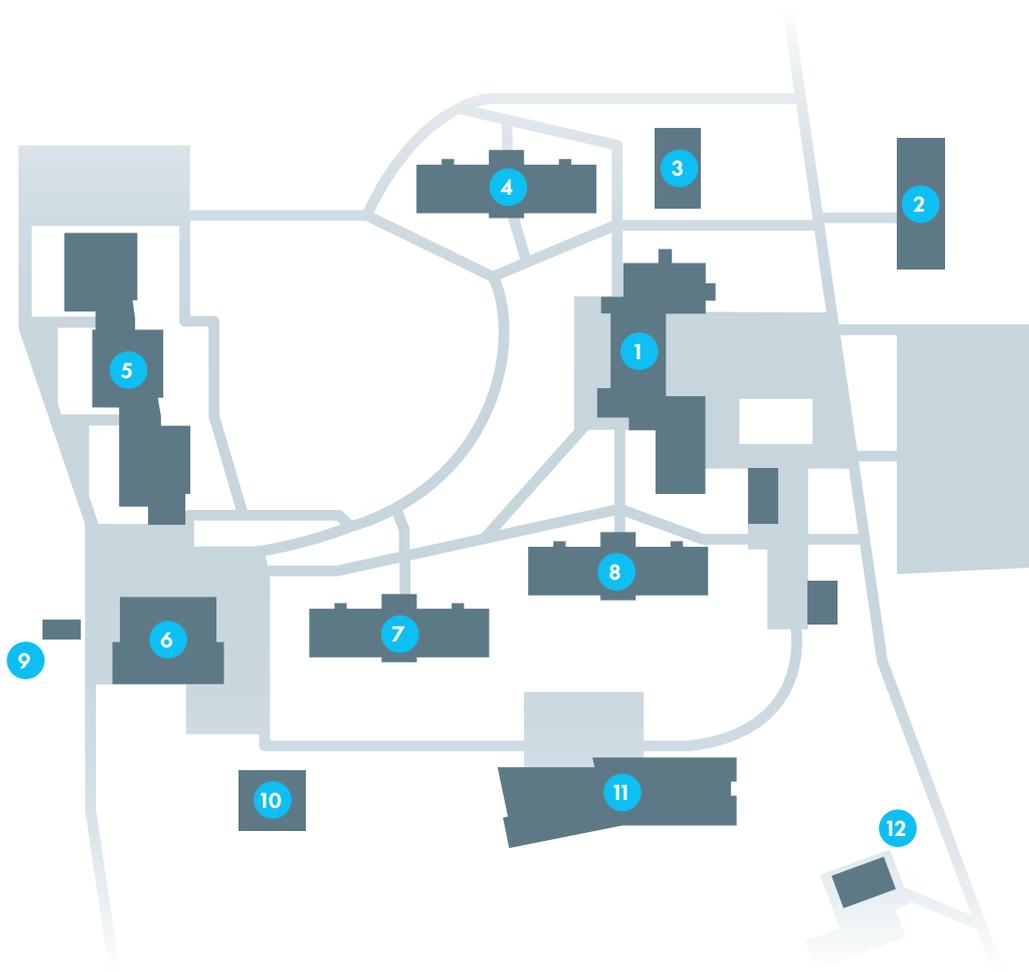
M. Venetz, Architecte cantonal et M^{me} Waeber-Kalbermatten, Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.



Vernissage du 20 septembre 2018

M. Giroud, Président du Conseil d'administration et M^{me} Waeber-Kalbermatten, Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

PLAN DU SITE ACTUEL⁵



BÂTIMENTS

1 La Roseraie

Bâtiment : administration, cafétéria, salle de rythmique (polyvalente), salle de réunion-bibliothèque, lingerie et cuisine

2 Riverhôte

Bâtiment polyvalent : bureaux, salles de musicothérapie, logopédie et psychothérapie, salles de réunion, une unité thérapeutique, 2 groupes d'hébergement pour les jeunes adultes

3 Centre de physiothérapie

Salles de thérapie, accès piétons et personnes en fauteuil roulant

4 Acacias

Bâtiment d'hébergement : 2 groupes médico-éducatifs au rez-de-chaussée, 3 groupes éducatifs pour les enfants et adolescents et 1 groupe d'adultes

5 La Cordée

Classes et ateliers de formation jeunes adultes

6 Les Dauphins

Salle de gymnastique, piscine (bassin thérapeutique), salles d'ergothérapie et psychomotricité

7 Chantebise

Bâtiment d'hébergement : 2 groupes médico-éducatifs (rez-de-chaussée) et 4 groupes éducatifs

8 Champfleuri

Bâtiment d'hébergement : 2 groupes médico-éducatifs (rez-de-chaussée) et 4 groupes éducatifs

9 Module pour le service technique

10 Champvert

Module préfabriqué : 3 centres de jour. Ce bâtiment peut être démoli et remplacé.

11 Nouveaux ateliers

7 centres de jour et un local technique de stockage

12 Crèche « Les Petits Bonheurs »

Crèche au rez-de-chaussée et service informatique de La Castalie à l'étage supérieur

L'OBJECTIF DU CONCOURS

Plus concrètement, les architectes qui ont concouru ont eu pour mission de présenter des maquettes et des planches répondant aux critères ci-dessous, répartis en deux phases principales :

Phase 1

- Agrandir, rénover et mettre aux normes le bâtiment de La Roseraie. Ce bâtiment d'un seul niveau sur sous-sol contient l'administration, une salle polyvalente, la salle à manger commune et la cuisine, mais aucun logement ni atelier. Une démolition et reconstruction ne sont probablement pas nécessaires.
- Construire un ou deux bâtiments comprenant des logements et des centres de jour destinés à remplacer Champfleuri (8) et à absorber l'augmentation des effectifs, ce qui représente une surface de plancher supplémentaire d'environ 3700 m².
- Construire un couvert à bois et un local pour le service technique de 240 m².

Phase 2

- Remplacer les deux autres bâtiments construits en 1972 – Acacias (4) et Chantebise (7) – qui ont un facteur de conformité parasismique inférieur à 0,25 et le pavillon de physiothérapie (3). Les locaux de thérapies doivent être regroupés dans les locaux destinés à accueillir les usagers mineurs.

Aussi, vu que l'institution doit continuer à fonctionner durant les travaux, afin de maintenir les résidents dans leur lieu de vie, d'éviter de multiplier les déménagements et la mise en place de locaux provisoires, un bâtiment ne peut être démoli que lorsque la construction destinée à le remplacer est terminée.

Enfin, l'atelier – dépôt Champvert (10) construit en 1987 peut être conservé ou démoli. En cas de démolition, les locaux qu'il contient doivent être remplacés.



Chantebise

Le bâtiment C, Chantebise, fait partie des bâtiments qui seront détruits et remplacés.



Acacias

Le bâtiment A, Acacias, sera lui aussi remplacé comme les bâtiments Chantebise et Champfleuri.

LE LAURÉAT

En partant des directives émises, les vingt-deux architectes (ou groupement d'architectes) inscrits au concours ont dû rivaliser de créativité pour proposer un projet qui, non seulement réponde aux objectifs du concours, mais séduise l'ensemble des membres du jury et la tâche ne fut pas de tout repos: «L'ensemble de ces bâtiments prend place dans un vaste espace paysager possédant de grandes qualités esthétiques et fonctionnelles. La mise en valeur de cet espace central majeur a été l'un des défis principaux des concurrents.

La nécessité d'adapter les bâtiments à l'évolution des besoins en accompagnement des bénéficiaires, de les mettre aux normes parasismiques et énergétiques en vigueur, la contrainte d'une intervention dans une institution en exploitation sont également des éléments qui ont rendu la recherche de solutions cohérentes et économiquement acceptables particulièrement difficiles»⁶.

Si les vingt-deux projets apportaient tous une contribution à la résolution des problèmes posés, un seul est sorti vainqueur du concours. «C'est le "Carrousel" qui nous a fait tourner la tête», a ainsi exprimé Michel Giroud, lors de la remise des prix le 20 septembre 2018, désignant comme grand gagnant le bureau Ken Architekten BSA AG de Zurich⁷.



Plan de coupe 1

De gauche à droite: Nouveau Acacias, La Roseraie, Nouveau Chantebise et nouveau Champfleuri.



Plan de coupe 2

De gauche à droite: Nouveau Champfleuri, nouveau Chantebise, La Roseraie et Nouveau Acacias.



Vue de la terrasse en double hauteur

Des loggias pourront être utilisées comme des terrasses des groupes de vie, comme espace extérieur commun ou encore comme jardin couvert.



Plan de situation

Les nouveaux bâtiments étant placés en bordure de propriété, l'espace central est agrandi.

LES DATES CLÉS

25 janvier 2018

Conférence de presse et annonce de la validation du projet d'extension et de modernisation de La Castalie

20 février 2018

Ouverture du concours d'architecture et début des visites des bureaux d'architecture

17 août 2018

Délaï de remise des maquettes, soit vingt-deux projets rendus

11 septembre 2018

Conférence de M. Laurent Mayoraz, architecte SBMA, pour les résidents et le personnel de La Castalie

20 septembre 2018

Vernissage avec la participation de L'Esquisse et exposition ouverte au public du 21 septembre 2018 au 5 octobre 2018

Automne 2018

Début des travaux de planification

2020

Début des travaux de réalisation (fin des travaux prévue entre 2024 et 2026)



Conférence de M. Laurent Mayoraz en date du 11 septembre 2018

Les résidents et le personnel de La Castalie ont découvert les étapes du projet de construction à venir et ont pu interagir avec l'architecte.



Participation de L'Esquisse au vernissage du 20 septembre 2018

De gauche à droite et de haut en bas : Mélissa, Shania, Maxime, Glenn, Maryline et Tarik ont assuré le service auprès des architectes, des journalistes et des représentants de l'Etat. Bravo à eux !

UN CHANTIER PARTICIPATIF

Afin que ce projet d'avenir soit celui de tout le monde et parte des besoins du terrain, il a fallu le rendre le plus participatif possible.

Pour ce faire, certains dispositifs ont été mis en place: la création d'une commission construction, la création d'une communauté intranet «projet de construction» et la mise en place d'un formulaire de proposition en ligne.

La commission construction

Pour mener à bien ce projet de plusieurs millions de francs, une commission construction a été constituée par le Comité de direction. Cette commission se veut temporaire; elle a pour mission de suivre l'évolution des travaux, de faire entendre les besoins des professionnels et pensionnaires aux personnes garantes de la construction et d'informer le personnel de leur travail (via les moyens de communication mis à disposition et des conférences en interne).

Les membres de cette commission ne sont autres que des collaborateurs issus des différents secteurs de prestations (éducatif, médico-éducatif, occupation, formation, thérapeutique, services généraux). Ainsi, chaque personne qui souhaite faire remonter une information contacte le représentant de son secteur au sein de la commission construction, afin que cette dernière soit analysée et transmise au groupe de travail en charge du projet – composé des représentants de la Direction, du SBMA et du SAS. La commission construction – qui se réunit une fois par mois – fait le point sur les demandes du terrain et analyse les plans des architectes, notamment en ce qui concerne les adaptations fonctionnelles.

À ce sujet, la commission s'est d'ailleurs déjà attelée à la tâche par la vérification des surfaces de rangement et celle des surfaces des sous-sols.

«Nous sommes actuellement en discussion au sujet des stores, car les architectes ont une vision du design et nous du fonctionnel. Le tout est d'accorder nos violons», explique Gaëtan Pannatier, responsable de ladite commission. Sans compter que le propriétaire des bâtiments n'est autre que l'État du Valais qui a, lui aussi, son mot à dire. Mais pour le moment, la collaboration entre les différents acteurs de ce chantier est au beau fixe selon le responsable de la commission construction qui souligne la grande capacité d'écoute du Bureau Ken Architekten BSA AG: «Ils écoutent toutes nos demandes et ont une rigueur magnifique. Ils ont proposé des choses chouettes, notamment l'idée de garder les espaces de vie dans des endroits ensoleillés. On sent cette compréhension, cette envie de venir voir comment on fonctionne, on a eu de la chance de tomber sur cette équipe d'architectes».

Si l'entente est de bon augure, les réalités du terrain sont aussi de la partie empêchant certaines idées de voir le jour. «On pensait mettre un rail au plafond [des chambres jusqu'aux salles de bain], un dispositif facilitant l'utilisation des moyens auxiliaires, mais ça ne passe pas avec les normes incendie», explique Gaëtan Pannatier. Avant d'ajouter: «Il y a les choses dont on rêve et après il y a les réalités du terrain mais quel que soit le résultat, ce sera beaucoup mieux que ce qu'on a maintenant, notamment avec une offre d'autodétermination aux pensionnaires qu'on n'a pas actuellement et qui entre dans la vision PPH⁹ dans laquelle on tend à s'inscrire».

MICRO-TROTTOIR CASTALIEN

Outre les dispositifs prévus à l'intention du terrain, professionnels et pensionnaires ont accepté de donner leur avis sur leurs souhaits pour La Castalie de demain.

Mélanie Reber

Logopédiste et membre du pôle de compétence déglutition

Secteur thérapeutique

«Le secteur thérapeutique sera réuni dans un seul et même bâtiment, ce qui est chouette: la proximité entre thérapeutes pourra ouvrir la porte à de nouveaux échanges professionnels et pourquoi pas à des thérapies communes en mêlant musicothérapie et logopédie p.ex.

Mon souhait pour les pensionnaires serait qu'ils puissent manger dans des endroits calmes avec moins de stimulations, qu'on puisse dans le cadre des nouvelles constructions introduire dans les groupes un espace dédié à ça».

Reinhilde Pattaroni

Physiothérapeute

Secteur thérapeutique

«Dans le cadre de mes thérapies, j'investis beaucoup le parc, car c'est un milieu propice à de nouvelles observations impossibles dans une salle de physiothérapie, explique la physiothérapeute, mais il manque de repères». Ainsi, lorsque les physiothérapeutes procèdent à des séances de reconditionnement physique en extérieur, ils doivent évaluer à vue d'œil les mètres parcourus. Des points de repères sous la forme de bancs – de préférence avec un appui et facilement utilisables pour nos pensionnaires – pourraient grandement faciliter leur travail et aussi permettre aux pensionnaires essoufflés de se reposer en cours de route.

Christine Curdy

Musicothérapeute

Secteur thérapeutique

De son côté, Christine Curdy se questionne sur les plans de la nouvelle salle de musicothérapie. Si la surface et les espaces de rangement sont satisfaisants, l'absence de fenêtres lui pose problème. «C'est bien d'aérer après chaque thérapie», explique-t-elle. Avant d'ajouter: «Un espace sans fenêtres peut aussi être oppressant pour certains de nos pensionnaires».

En dehors de la salle de musicothérapie, nous pourrions poursuivre les bienfaits de la musique en mettant en place un système de haut-parleurs intégrés dans les murs de La Castalie. «Cela nous permettrait d'enlever toutes les radios: le son est de mauvaise qualité, ça excite plus que ça calme», conclut-elle.

Les psychologues

Secteur thérapeutique

Si les psychologues rejoignent Mélanie Reber sur les bienfaits d'un service thérapeutique réuni, ils se questionnent sur la promiscuité de l'espace thérapeutique et hébergement: intégrés dans le secteur destiné aux enfants, ils craignent que les thérapies soient associées dans les esprits au statut d'enfant. Ils relèvent aussi le souci de la confidentialité et de l'intimité des familles et des résidents dans le cadre des entretiens thérapeutiques. «Un résident n'a pas forcément envie de vivre à côté de son psychologue et que ce dernier ait une visibilité sur son quotidien et son intimité», souligne un membre de l'équipe. Pour toutes ces raisons, il vaudrait mieux dissocier l'espace thérapeutique et hébergement en deux bâtiments distincts ou dans le cas où cela ne serait pas possible, avoir deux entrées distinctes.



L'écran de la photocopieuse de l'atelier est illisible à hauteur de chaise empêchant Pierre de travailler de façon autonome.

Sophie Balleys Résidente

Ce qu'elle aime Sophie Balleys, c'est tapisser les murs de sa chambre des photos de ses proches et justement pour poursuivre son mur de photos, elle rêverait de parois plus grandes. Mais ce qui la gêne vraiment dans son quotidien, c'est l'agencement des salles de bains, l'une d'elles donnant accès à un balcon où les poubelles à langes sont stockées, occasionnant de nombreux va-et-vient qui entravent son intimité. Sophie Balleys souhaiterait lors des beaux jours des dîners ou soupers en terrasse, ce qui n'est actuellement pas réalisable, en raison d'un manque d'espace.

Pierre Praplan, Batiste Woeffray et Patrice Saudan Résidents

Lors d'un groupe de discussion animé dans le cadre du Caméléon, trois pensionnaires ont accepté de faire part de leurs souhaits pour ces nouvelles constructions : Pierre Praplan, Batiste Woeffray et Patrice Saudan.

Patrice Saudan est parti du constat qu'actuellement, tous les espaces étaient trop petits et souhaiterait une chambre plus grande, plus lumineuse ainsi qu'une terrasse plus spacieuse.

De son côté, Pierre Praplan souhaiterait que son lieu de vie soit de plain-pied ou alors équipé d'un ascenseur adapté. Il aimerait aussi avoir une chambre rien qu'à lui et rêverait aussi d'une salle de bain plus grande et puisque tous les rêves sont permis, pourquoi pas un jacuzzi ou une piscine.

Quant à Batiste Woeffray, « une chambre seule avec ma chérie », voici son souhait le plus cher.



Si entrer dans la salle de bains relève de l'exploit, se déplacer à l'intérieur de la pièce relève de l'impossible pour Ludovic.

Ludovic Venetz Résident

Il est l'un des premiers à avoir été interrogés sur les travaux de modernisation de La Castalie à l'occasion d'un article paru dans le journal «Le Régional¹⁰». Ce que Ludovic Venetz reproche aux infrastructures actuelles? Le manque d'espace, que ce soit dans la salle de bains où circuler en chaise relève de l'exploit, dans les corridors ou encore sur le balcon. Qui plus est, les capacités d'accueil de la piscine et de la salle de gymnastique étant restreintes, peu de pensionnaires peuvent jouir de ces infrastructures, ce que Ludovic Venetz déplore, car il rêverait notamment d'une équipe de raftoball¹¹ dans l'eau. À la liste de ses envies figurent aussi celle de vivre sur un groupe de vie au rez-de-chaussée, d'avoir une chambre individuelle et pourquoi pas un coin spa doté d'un hammam et d'un sauna.



Les seuils de porte empêchent à Marie-Noëlle d'accéder à certains espaces comme bon lui semble.

Marie-Noëlle Wagner Résidente

Il y a une chose qui peut faire perdre à Marie-Noëlle Wagner son tempérament joyeux: les seuils de portes. Que ce soient ceux des salles de bains ou encore du balcon, cette dernière ne peut pas accéder à certains espaces comme bon lui semble. «Pourquoi ne peut-on pas les enlever ces seuils?», questionne-t-elle. Avant d'ajouter: «Ça me dérange, les passages de portes sont beaucoup trop étroits». Toujours dans l'idée d'être autonome dans ses déplacements, Marie-Noëlle souhaiterait vivre sur un groupe de vie de plain-pied. «Si ce n'est pas possible, j'aimerais un bouton pour pouvoir appuyer sur l'ascenseur», avance-t-elle sur le ton de la négociation, même si elle reconnaît avoir peur de rester coincée dedans. Toutefois, si on lui en donnait les moyens, elle serait prête à faire preuve de courage, car il n'y a rien de plus précieux que son autonomie.



En chaise roulante, Pierre ne peut parvenir à ouvrir ou fermer la fenêtre de son atelier.

Eléonore Morard
Éducatrice au Caméléon
Atelier de développement personnel

Pour l'éducatrice du Caméléon, le problème principal se trouve être les espaces communs qu'elle utilise dans le cadre de ses activités (p.ex. salle de rythmique pour l'activité BAO-PAO). « J'annule une quarantaine d'activités par année à cause du manque de disponibilités des salles ». En effet, les salles Snoezelen, de gymnastique ou de rythmique sont fortement sollicitées et ont une capacité d'accueil limitée.

Aussi, selon Eléonore Morard, le Caméléon devrait être sorti du bâtiment des classes: « Je me verrai dans un endroit le plus neutre possible, car la mission du Caméléon, c'est de ne pas avoir une connotation scolaire, ni d'atelier, ni même de groupe médico-éducatif ou éducatif ». Ce nouvel espace devrait idéalement disposer d'un accès direct depuis l'extérieur et davantage de mètres carrés, afin de circuler aisément pour les personnes en chaise roulante.

Au-delà de ces rêves d'avenir pour le Caméléon, Eléonore Morard entrevoit un futur différent pour les résidents: « Il faudrait que toutes les personnes autonomes puissent sortir de leur plein gré et se déplacer librement ». En effet, tous les groupes ne sont pas de plain-pied et certaines personnes ne peuvent pas prendre l'ascenseur seules. « Il faudrait envisager des nouvelles technologies pour qu'elles puissent prendre l'ascenseur, commander l'élévateur, ouvrir les portes ainsi que rendre accessible tous les automates pour les boissons, cafés, etc. »

Outre ces obstacles architecturaux, l'éducatrice met en avant l'absence d'espaces de loisirs. « Les loisirs sont une réponse au vieillissement des personnes en situation de handicap », clame-t-elle, proposant de diversifier l'offre (salle de projection vidéo, aménagement ludique du parc avec une multitude de coins de rencontres, espace culturel, etc.).

Samuel Calabrese **Responsable technique et sécurité**

« Il y a l'idéal, la réalité et les normes », déclare Samuel Calabrese. Car lorsqu'on a en tête la panoplie de normes à laquelle l'institution doit veiller, « le rêve s'estompe vite », explique le responsable technique et sécurité. Au nombre de celles-ci figure la norme SIA 500 « Constructions sans obstacles ». Aussi, les nouveaux bâtiments doivent correspondre aux normes qualité (normes sismiques, minergie, feu, etc.), sans oublier la Convention relative aux droits des personnes handicapées. « Pour aller dans le sens de cette convention, il faut se donner les moyens : des portes automatisées, des ascenseurs qui interagissent avec les tablettes des pensionnaires, des stores automatiques, etc. » Le hic ? Nous avons une enveloppe donnée : « L'argent sera décisif au final ».

Selon Samuel Calabrese, il existe un autre défi de taille : « Le service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) a l'habitude de construire des écoles et des homes pour personnes âgées : la problématique à La Castalie est différente ». Selon lui, l'enjeu est avant tout dans la communication, afin que les architectes comprennent les besoins spécifiques et uniques de notre population. Pour cela, un groupe de travail a été constitué avec des représentants de la Direction, du SBMA et du SAS et permet de récolter les demandes du terrain validées par la commission construction.

Et pour le garant de la sécurité, cette dernière reste sa priorité : « Je souhaite qu'il n'y ait plus de véhicules à moteur qui circulent à l'intérieur du parc mis à part les véhicules des services techniques et jardin et que ces derniers soient des véhicules électriques ».

Marine Gay **Coordinatrice et éducatrice** Secteur éducatif

Elle n'est pas la seule à l'avoir pointé du doigt : le manque d'espace pour les personnes en chaise roulante est problématique au quotidien. « C'est un peu le jeu du Tétris », déclare Marine Gay, coordinatrice d'un groupe de vie. « La cuisine est inaccessible pour plus d'une personne en fauteuil roulant », explique-t-elle à titre d'exemple, car le manque de superficie est généralisé aux autres pièces communes (salles de bains, couloirs, balcon, etc.). D'ailleurs, au sujet de la cuisine, elle lui reproche son manque d'uniformité. En effet, les placards ne s'ouvrent pas tous dans le même sens ce qui se révèle compliqué pour la population que nous accueillons. Dans la même lignée, l'éducatrice revendique l'importance d'adapter l'architecture à la hauteur des personnes en chaise roulante. « Les fenêtres sont trop hautes », illustre-t-elle. Aussi, par sa formation continue en polyhandicap, elle recommanderait la mise en place d'ascenseurs en verre : « Le pensionnaire peut ainsi voir l'effet engendré par l'action d'appuyer sur le bouton ».

Parmi les autres difficultés que rencontrent les professionnels sur les groupes de vie, il y a aussi l'absence de bureaux fermés pour les éducateurs, ce qui pose problème pour la confidentialité. À cela s'ajoute un autre déficit : le manque de wi-fi. « Cela nous bloque au niveau des iPads. Pour envoyer un email, avoir une conversation sur Skype ou encore écouter de la musique via Spotify, le pensionnaire doit aller à la cafétéria », explique-t-elle. Alors qu'on revendique une société inclusive, l'accès à Internet et aux applications n'est pas le même pour tous.



Steve doit s'y reprendre à plusieurs reprises pour entrer dans l'ascenseur et ne peut accomplir cet acte quotidien de manière autonome.

Steve Rast **Résident**

Steve Rast a pour habitude de se déplacer de façon autonome dans le parc à l'aide de son fauteuil électrique. Son vœu le plus cher ? Vivre dans un groupe au rez-de-chaussée afin qu'il puisse aller et venir à sa guise. En effet, Steve Rast vit sur un groupe à l'étage et ne peut prendre l'ascenseur tout seul. Il doit alors constamment faire appel à un accompagnant ce qui l'entrave dans sa liberté de déplacement. Dans le même ordre d'idées, il souhaiterait des fenêtres « électriques » qu'il pourrait ouvrir et fermer lorsqu'il le souhaite. « La nuit, lorsqu'il fait chaud, je dois appeler les veilleuses par haut-parleur pour ouvrir la fenêtre », explique-t-il. Et Steve Rast vit la même frustration pour les rideaux dont il souhaiterait aussi un déclenchement électrique : « Des fois je veux regarder par la fenêtre et pour le faire, je dois appeler un éducateur ». Et comme le jeune homme n'est pas à court d'idées, il rêverait d'une baignoire jacuzzi tout comme Pierre Praplan : « Ça me ferait plaisir et ça me ferait du bien pour le dos ».

Stéphane Paoly **Jardinier**

Etant donné que le parc a été l'un des enjeux majeurs de ce concours d'architecture, il fallait demander l'avis à celui qui œuvre au quotidien pour sa préservation, Stéphane Paoly. Et l'avenir de l'espace vert semble déjà bien tracé. « Les nouveaux bâtiments seront bien répartis et comme ils seront plus hauts, il y aura plus d'espace vert », explique-t-il, un espace qu'il compte d'ailleurs bien exploiter. Son objectif : « Faire un parc sauvage à l'état naturel à côté de cette ville qui nous rattrape ».

Pour y parvenir, une transition écoresponsable va s'opérer avec l'utilisation d'un engrais organique. Ce dernier donnera un gazon plus vert qui pousse moins vite et donc nécessite moins d'entretien. Mais ce n'est pas tout. Le parc va aussi changer d'allure, car du gazon fleuri sera implanté dans les zones non sollicitées par les pensionnaires – les autres zones resteront en gazon traditionnel. Le gazon fleuri mesurera 40 à 45 cm de hauteur et sera rempli de fleurs sauvages, ce qui ramènera de la vie dans le parc, avec tout un écosystème (p.ex. insectes, oiseaux, papillons), que le jardinier compte bien soigner : des abris pour hérissons, des niches pour oiseaux mais aussi des hôtels à insectes seront installés. Qui plus est, « cela donnera un aspect champêtre au parc et permettra de limiter la tonte. Au lieu de 20 à 25 tontes dans la saison, on passera à quatre fauches par année ».

Le relooking du parc ne s'arrêtera pas là, car Stéphane Paoly prévoit de donner un nouveau visage au bassin qui jouxte la terrasse de la cafétéria. « Actuellement, on a des fleurs de mi-mai à mi-juin, sinon ce n'est que du feuillage. L'idée serait de réaménager tout le tour du bassin avec une floraison échelonnée du printemps à l'automne ». Il ambitionne aussi d'ajouter des arbustes dans tout le parc : « On a des arbres et du gazon mais pas d'intermédiaire entre les deux ». Et pour que tout le monde puisse profiter de ce nouvel espace vert, « il faudra plus de bancs, car c'est quelque chose qui manque », déplore le jardinier.

Au sujet de la proposition d'un parc animalier faite par le Bureau Ken Architekten BSA AG, Stéphane Paoly pense que cela sera difficilement réalisable en raison de l'entretien et des coûts que cela nécessiterait. Selon lui, une alternative au parc animalier pourrait être une sorte de fitness urbain, surtout que les installations actuelles du parcours d'entraînement sont désuètes.

QUID DE L'ARCHITECTURE ADAPTÉE ?

Lorsqu'on envisage un projet d'architecture au sein d'une institution pour personnes en situation de handicap, on ne peut faire l'impasse sur un concept central, celui de l'architecture adaptée. Car à partir des années 1970, le postulat suivant est posé: «Une personne handicapée dans un aménagement accessible est une personne valide, et inversement une personne valide dans un environnement non accessible est une personne handicapée. Autrement dit l'architecture crée ou supprime le handicap¹²».

Bien entendu, il serait vain de prétendre supprimer tous les handicaps avec ces nouvelles constructions mais nous devons d'atténuer un maximum le fossé qui nous sépare de nos pensionnaires en terme architectural. «Avant d'être une profession de la construction, l'architecture et l'urbanisme reposent sur une pensée créatrice au service de tous, notamment des plus démunis», explique l'anthropologue Charles Gardou, proposant même d'aller plus loin: «Les professionnels sont invités à dépasser la seule considération du patrimoine, des dimensions esthétiques, techniques et économiques, pour placer l'usager au cœur des espaces de vie qu'ils conçoivent et réalisent.»

Les ressources à disposition

Pour mener à bien cette mission, nous disposons d'une palette de ressources sur laquelle s'appuyer.

Tout d'abord, nous avons un cadre juridique à plusieurs niveaux:

1. La Convention relative aux droits des personnes handicapées¹³ au niveau international;
2. La loi sur l'égalité pour les handicapés¹⁴ et la norme SIA 500 «Constructions sans obstacles¹⁵» au niveau fédéral;
3. Des dispositions cantonales;
4. Des dispositions communales.

An aerial photograph of a residential development, likely La Castalie, showing modern buildings, green spaces, and a large semi-transparent white text box. The background shows a dense forested hillside with various buildings and a clear sky.

Mais «les normes ne sont pas assez contraignantes en Suisse» explique Sébastien Kessler, fondateur d'ID-Géo¹⁶, un bureau de conseil en accessibilité universelle, dans l'émission InterCités de la RTS¹⁷. Avant d'expliquer la mission d'ID-Géo: «Nous ce qu'on fait, c'est qu'on accompagne nos clients à être dans la loi mais aussi à avoir un peu de bon sens, à aller plus loin encore, à réfléchir sur du long terme, faire un aménagement qui sera peut-être un peu coûteux aujourd'hui mais qui sera rentable rapidement, pas seulement pour une population donnée mais pour tout le monde». Et lorsqu'on le questionne sur la question du financement de tels projets, il ne manque pas d'arguments: «Si on réfléchit vraiment dans une vision d'accessibilité universelle et qu'on se pose avec les experts, avec les personnes elles-mêmes concernées, avec les associations parce qu'elles ont un rôle crucial, ça ne coûte pas si cher si on le fait en amont. Si après coup, on a fait un bâtiment avec des magnifiques escaliers et qu'on doit rajouter une plateforme élévatrice pour des personnes par exemple en fauteuil roulant, là oui ça coûte cher».

ID-Géo n'est d'ailleurs pas le seul bureau dans le genre. Procap Construction¹⁸, le centre spécialisé suisse Architectures sans obstacles¹⁹, l'Association HAU (Handicap Architecture Urbanism) pour une cité sans obstacles²⁰ font aussi partie de la liste non exhaustive de ressources que nous avons à disposition et que nous n'aurons pas le choix d'aller chercher vu la complexité de la tâche. Car à La Castalie, plus qu'ailleurs, nous sommes confrontés à toutes les formes de déficiences et de handicap, y compris celles des personnes âgées. Il faudra non seulement connaître les besoins architecturaux propres à chaque handicap – infirmités motrices cérébrales, trouble du spectre autistique, atteintes sensorielles, etc. – mais aussi et surtout tenter de les faire coexister dans un seul et même site, preuve que La Castalie a encore bien des défis à relever.

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE

en francs suisses

	Annexes	2018	2017
ACTIF			
Actif circulant			
Liquidités		370 348.81	608 783.27
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		2 301 160.92	2 006 556.92
Stocks		157 408.15	150 939.61
Subventions à recevoir - Etat du Valais		992 314.48	562 133.50
Actifs de régularisation		341 107.55	26 593.20
		4 162 339.91	3 355 006.50
Actif immobilisé			
Aménagement des constructions	2. A.	159 524.90	204 301.60
Immeubles d'exploitation	2. A.	104 027.95	117 452.64
Mobilier, machines, véhicules	2. A.	119 168.09	117 961.17
Informatique	2. A.	13 535.28	16 376.54
		396 256.22	456 091.95
Total de l'actif		4 558 596.13	3 811 098.45
PASSIF			
Fonds étrangers à court et moyen terme			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		2 006 927.40	863 058.30
C/C - résidents		3 699.85	4 363.15
Dettes bancaires		1 017 051.30	1 164 553.75
Passifs de régularisation		367 598.51	866 524.87
Provisions débiteurs thérapies		20 977.45	-
		3 416 254.51	2 898 500.07
Fonds propres			
Fonds de réserve exploitation		285 242.24	532 756.70
Fonds de tiers		633 730.40	627 396.14
Résultat		223 368.98	- 247 554.46
		1 142 341.62	912 598.38
Total du passif		4 558 596.13	3 811 098.45

COMPTES D'EXPLOITATION DES EXERCICES 2018 ET 2017

en francs suisses

	Annexes	2018	2017
Frais de personnel		25 411 675.46	25 108 589.20
Besoins médicaux		50 400.10	49 287.40
Charges de ménage et de produits alimentaires		692 532.20	687 912.56
Entretien et réparations		451 662.29	431 363.03
Loyers		955 932.89	997 727.97
Amortissements immobilisations	2. A.	76 356.95	64 300.95
Autres charges d'exploitation		601 825.61	598 222.69
Charges		28 240 385.50	27 937 403.80
Contributions		5 464 871.15	5 601 565.55
– Bénéficiaires de prestations (valaisans)			
Contributions – Bénéficiaires de presta- tions (hors canton)		1 727 292.79	1 850 114.50
Contributions – AI/Lamal		474 125.40	571 320.20
Produits résultant de ventes		77 419.44	18 243.05
Loyers		585.00	585.00
Autres produits d'exploitation		155 452.67	101 216.54
Produits		7 899 746.45	8 143 044.84
Résultat de l'exercice avant subventions		20 340 639.05	19 794 358.96
Déficit – Secteur Enfants	2. B.	6 400 408.03	6 096 844.50
Déficit – Secteur Adultes	2. B.	13 940 231.02	13 697 514.46
Déficits par secteur		20 340 639.05	19 794 358.96
Subvention estimée – Service SAS – VS – Secteur Adultes		14 163 600.00	13 449 960.00
Subvention estimée – Service OES – VS – Secteur Enfants		6 350 568.38	6 047 435.20
Subvention – Service SCJ – VS – Crèche		33 839.65	33 409.30
Subvention – Commune de Monthey – Crèche		16 000.00	16 000.00
Subventions		20 564 008.03	19 546 804.50
Résultat de l'exercice après subventions		223 368.98	– 247 554.46

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018

1. Informations sur les principes comptables appliqués, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions légales relatives à la tenue de la comptabilité et à la présentation des comptes commerciaux selon le code des obligations (art. 957 à 962 CO).

2. Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et compte de résultat

A. Tableau détaillé des investissements-amortissements

Désignation	Année	Prix d'achat	Solde au 1.1.2018	Acquisitions 2018	Part subvention	Base à amortir	Taux	Amortiss. linéaire	Prise en compte	Solde au 31.12.2018	Nbre
Investissements	2012	539 416.70	17 980.55			26 970.85	14.30%	8 990.30	8 990.30	8 990.25	6/7
Investissements	2013	213 592.60	16 019.39			21 359.19	14.30%	5 339.80	5 339.80	10 679.59	5/7
Investissements	2014	217 259.30	26 071.12			32 588.92	14.30%	6 517.80	6 517.80	19 553.32	4/7
Investissements	2015	188 332.80	31 388.80			37 666.55	14.30%	6 277.75	6 277.75	25 111.05	3/7
Investissements	2016	298 668.80	64 000.45			74 667.20	14.30%	10 666.75	10 666.75	53 333.70	2/7
Investissements	2017	195 365.15	48 841.29			48 841.29	14.30%	6 984.30	6 984.30	41 856.99	1/7
		1 652 635.35	204 301.60	-	-	242 094.00			44 776.70	159 524.90	
Bâtiment modulaire – physiothérapie											
Investissements	2015	460 313.20	106 665.65			110 475.15	3.33%	3 809.50	3 809.50	102 856.15	3/30
Investissements	2016	5 022.00	1 213.65			1 255.50	3.33%	41.85	41.85	1 171.80	2/30
		465 335.20	107 879.30	-	-	111 730.65			3 851.35	104 027.95	
Mobilier, machines, véhicules											
Investissements	2012	61 571.05	2 052.35			3 078.60	14.30%	1 026.20	1 026.25	1 026.10	6/7
Investissements	2013	154 797.50	11 609.75			15 479.75	14.30%	3 870.00	3 870.00	7 739.75	5/7
Investissements	2014	127 997.65	10 565.69			13 199.59	14.30%	2 633.90	2 633.90	7 931.79	4/7
Investissements	2015	138 083.75	23 013.99			27 616.74	14.30%	4 602.75	4 602.75	18 411.24	3/7
Investissements	2016	159 682.35	34 217.64			39 920.59	14.30%	5 702.95	5 702.95	28 514.69	2/7
Investissements	2017	146 007.00	36 501.75			36 501.75	14.30%	5 219.80	5 219.80	31 281.95	1/7
Investissements	2018			97 050.27	72 787.70					24 262.57	0/7
		788 139.30	117 961.17	97 050.27	72 787.70	135 797.02			23 055.65	119 168.09	
Informatique											
Investissements	2014	28 544.40	1 585.45			2 379.20	20.00%	793.00	793.00	792.45	4/5
Investissements	2015	17 516.35	2 189.64			2 919.54	20.00%	729.20	729.90	1 459.74	3/5
Investissements	2016	63 007.20	12 601.45			15 751.80	20.00%	3 150.35	3 150.35	9 451.10	2/5
Investissements	2018			7 327.95	5 495.96					1 831.99	0/5
		109 067.95	16 376.54	7 327.95	5 495.96	21 050.54			4 673.25	13 535.28	
Total		3 015 177.80	446 518.61	104 378.22	78 283.66	510 672.21			76 356.95	396 256.22	

B. Tableau détaillé des subventions

	Enfants		Adultes	
	2018	2017	2018	2017
Déficit – Secteur Enfants	6 400 408.03	6 096 844.50	–	–
Déficit – Secteur Adultes	–	–	13 940 231.02	13 697 514.46
Déficit par secteur	6 400 408.03	6 096 844.50	13 940 231.02	13 697 514.46
Avance Subvention – Service SAS-VS – Secteur Adultes	–	–	14 163 600.00	13 449 960.00
Avance Subvention – Service OES-VS – Secteur Enfants	6 089 331.20	5 822 140.45	–	–
Avance Subvention – Service SCJ-VS – Crèche	33 839.65	33 409.30	–	–
Avance Subvention – Commune de Monthey – Crèche	16 000.00	16 000.00	–	–
Subventions	6 139 170.85	5 871 549.75	14 163 600.00	13 449 960.00
Solde après subvention	261 237.18	225 294.75	(223 368.98)	247 554.46

C. Tableau de flux de fonds

	Annexes	2018	2017
Perte de l'exercice avant subventions et fds de réserve		– 20 340 639.00	– 19 794 358.00
Subventions du secteur public		20 564 008.00	19 546 804.00
Amortissements	2. A.	76 356.00	64 300.00
Variation du fonds de réserve			–
Variation des besoins en fonds de roulement:			
Débiteurs		– 294 604.00	315 745.00
Stocks		– 6 469.00	19 274.00
Subventions à recevoir		– 430 141.00	410 993.00
Actifs de régularisation		– 314 514.00	320 711.00
Créanciers		1 143 205.00	341 967.00
Dettes financières à court terme		– 147 502.00	– 983 070.00
Subventions restituer		–	– 230 655.00
Passifs de régularisation yc provisions		– 477 949.00	510 950.00
Fonds de tiers		6 334.00	50 979.00
Flux de fonds net provenant de l'activité d'exploitation		– 221 915.00	573 640.00
Transfert valeur comptable extension bâtiment dans actif transitoire		9 574.00	–
Investissement en immobilisations corporelles	2. A.	– 104 378.00	– 362 572.00
Flux de fonds net provenant de l'activité d'investissement		– 94 804.00	– 362 572.00
Subventions à l'investissement	2. A.	78 283.00	271 929.00
Flux de fonds net provenant de l'activité de financement		78 283.00	271 929.00
Liquidités au début de la période		608 783.00	125 786.00
Liquidité à la fin de la période		370 347.00	608 783.00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018

3. Autres informations prescrites par la loi

Conseil d'administration

<i>Indications personnelles</i>	<i>Fonction</i>	<i>Mode de signature</i>
Cornut Daniel	Président	collectif à deux
Coppey Stéphane	Membre	sans signature
Granger Josiane Berthe	Membre	sans signature
Riand Françoise Marie Paule	Membre	sans signature
Salamin Olivier	Membre	sans signature
Barbey Florian	Membre	sans signature
Coutaz Martial	Membre	sans signature

Organe de révision

Fiduciaire Bender SA

4. La raison de commerce, le nom, la forme juridique et le siège de l'entreprise

La Castalie

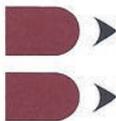
Établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique
Monthey

5. Nombre d'emplois à plein temps

219.9

6. Dette envers l'institution de prévoyance

CHF 1066820.70



Benoît Bender
Expert fiduciaire diplômé
Expert réviseur agréé

Delphine Bender
Agente fiduciaire
avec brevet fédéral
Réviseur agréé

Thomas Morard
Expert diplômé
en finance et controlling
Réviseur agréé

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

SUR LE CONTRÔLE RESTREINT DES COMPTES

DE LA CASTALIE, ETABLISSEMENT AUTONOME DE DROIT PUBLIC

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels comprenant le Bilan, le compte de Pertes et Profits et l'annexe présentés par le Conseil d'administration de la Castalie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à votre Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'institution contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et aux conventions signées avec l'Etat du Valais.

FIDUCIAIRE BENDER SA

Le réviseur responsable :
Benoît Bender
Expert-réviseur agréé

Rue d'Octodure 31A
CH-1920 Martigny
T +41 27 722 33 12
F +41 27 722 52 77

Rue du Coppet 7
CH-1870 Monthey
T +41 24 471 27 30
F +41 24 472 46 26

www.fidbender.ch
info@fidbender.ch

Membre de
 EXPERT
SUISSE
FIDUCIAIRE | SUISSE

Martigny, le 8 avril 2019 - BB/vp

BIBLIOGRAPHIE

- 1 **Présidence du Conseil d'Etat**
Canton du Valais
20 septembre 2018
Communiqué pour les médias
<http://www.castalie.ch/modernisation-du-parc-immobilier/>
- 2 **La Castalie**
14 février 2018
Monthey/La Castalie, extension et remplacement des bâtiments : directive aux architectes
- 3 **Michel Giroud**
1^{er} août 2015
Rapport annuel 2014
La Castalie, p. 6
- 4 **La Castalie**
14 février 2018
Monthey/La Castalie, extension et remplacement des bâtiments : directives aux architectes, p. 11
- 5 **La Castalie**
14 février 2018
Monthey/La Castalie Extension et remplacement des bâtiments : directives aux architectes
- 6 **Canton du Valais**
Août 2018
Concours de projets La Castalie : extension et remplacement des bâtiments
Rapport du jury, p. 8
- 7 **Canton du Valais**
Août 2018
Concours de projets La Castalie : extension et remplacement des bâtiments
Rapport du jury, pp. 14 à 21
- 8 **Handimove International**
Consulté le 1^{er} janvier 2019
Système de transfert et de soins
https://www.handimove.fr/assets/pdf/catalog/handimove_catalog_fr_FR.pdf
- 9 Le PPH (processus de production du handicap) est un modèle de développement humain qui part du postulat qu'une situation de handicap peut varier par le renforcement des capacités ou la compensation des incapacités, notamment par la réduction des obstacles dans l'environnement.
- 10 **Le Régional**
8 février 2018
Gros coup de neuf pour La Castalie
<http://www.leregional.ch/N106466/gros-coup-de-neuf-pour-la-castalie.html>
- 11 Le raftball est un sport inspiré du foot, du handball et du basket qui permet à toute personne, en situation de handicap ou valide, de jouer en équipe et de participer à un championnat national.
- 12 **Charles Gardou**
Octobre 2014
Handicap, une encyclopédie des savoirs, Toulouse, Editions Erès, p. 23
- 13 **La Convention relative aux droits des personnes handicapées**
3 juin 2019
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20122488/index.html>
- 14 **La loi sur l'égalité pour les handicapés**
1^{er} janvier 2017
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20002658/index.html>
- 15 **Architecture sans obstacles**
12 mars 2018
Norme SIA 500 «Constructions sans obstacles»
https://architecturesansobstacles.ch/normes_et_publications/norme-sia-500-constructions-sans-obstacles/
- 16 **ID-Géo**
Consulté le 6 janvier 2019
Un monde accessible
<https://id-geo.ch/>
- 17 **InterCités**
24 janvier 2017
<https://www.rts.ch/play/radio/intercites/audio/intercites-une-accessibilite-universelle-pour-les-handicapes?id=8313517&station=a9e7621504c6959e35c3ecbe7f6bed0446cdf8da>
- 18 **Procap Construction**
Consulté le 6 janvier 2019
<https://www.procap.ch/fr/a-propos/centres-de-conseil-et-services-cantonaux/construction-sans-obstacles.html>
- 19 **Architectures sans obstacles**
Consulté le 6 janvier 2019
<https://architecturesansobstacles.ch/>
- 20 **Association HAU**
Consulté le 6 janvier 2019
<https://www.hospicegeneral.ch/fr/hau-handicap-architecture-urbanisme>

REVUE DE PRESSE

Canal9

21 septembre 2018

60 millions de francs pour moderniser le centre médico-éducatif

La Castalie à Monthey

<http://canal9.ch/60-millions-de-francs-pour-moderniser-le-centre-medico-educatif-la-castalie-a-monthey/>

Le Régional

27 septembre 2018

Un centre social aux notes zurichoises

<http://www.leregional.ch/N114879/un-centre-social-aux-notes-zurichoises.html>

Le Nouvelliste

26 janvier 2018

La Castalie va bénéficier de 60 millions pour faire peau neuve

<https://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/canton/la-castalie-va-beneficier-de-60-millions-pour-faire-peau-neuve-731893>

Le Nouvelliste

20 septembre 2018

Monthey: La Castalie a choisi son projet de rénovation

<https://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/chablais/monthey-la-castalie-a-choisi-son-projet-de-renovation-785884>

Radio Chablais

20 septembre 2018

Monthey: un bureau zurichois remporte le concours d'architecture pour la modernisation de La Castalie

<https://www.radiochablais.ch/m-accueil/77668-monthey-un-bureau-zurichois-remporte-le-concours-d-architecture-pour-la-modernisation-de-la-castalie>

IMPRESSUM

Textes

Lorelei Michel

Graphisme

Stefan Clay

PLUS+

www.plus-plus.ch

Photographies

La Castalie

et

Charles Niklaus

Déclic Photographie

www.clicphoto.ch

Impression

Imprimerie des Colombes

www.lescolombes.ch

Imprimé sur papier 100% recyclé.

© 2019 La Castalie

